



DNB CFG & titres d'identité

publié le 11/04/2024

Les épreuves d'examens nécessitent que les candidats soient en possession d'un titre d'identité valide (CNI ou passeport). **Les élèves en classe de 3ème doivent donc pouvoir produire ce titre au moment des épreuves de fin d'année.**

Les demandes par les familles doivent tenir compte des délais de traitement, qui peuvent à certaines périodes être plus longs qu'à d'autres.

Le courrier en pièce jointe précise les modalités pour effectuer cette démarche.

 [titres_d_identite_examens_2024](#) (PDF de 531.9 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.